

1
Preuves de Noblesse
des Pages Cab. Destitres
qui ont été élevés dans la grande Écurie
284
du Roi,

Sous le Commandement de son Altesse
Monsieur Louis-Charles
de Lorraine
Comte de Brienne,
Grand Ecuyer de France.



Bretagne Preuves de la Noblesse de Jacques-Jean le Creste de Kerbernard agréé
 Samedi 2 juillet 1757 pour être élevé Page du Roy dans la Grande Courie sous le Commandement
 de S. A. M^g le Comte de Brienne Grand Ecuyer de France

1^{er} Degré
Produisant
 Jacques-Jean le Creste
 de Kerbernard
 1742

Extrait des Registres des Batêmes de la Paroisse
 de St. Aubin de Guerrande portant que Jacques-Jean le
Creste fils d'Ecuyer Jean-Julien le Creste S.^r de Kerbernard
 et de Dame Anne-Renée Jambe de Larière son épouse
 naquit et fut baptisé le 12 Janvier 1742. Et ~~le~~
 Cet Extrait signé du même Greffier en chef du Siège
 Royal de Guerrande et legalisé.

D'Azur, à un Lion
 d'Argent, becqué et
 membre de sable.

2^e Degré
Père et mère
 Jean-Julien le Creste
 S.^r de Kerbernard
 Anne-Renée le Jambe
 sa femme
 1733

Contrat de mariage de M.^{re} Jean-Julien le Creste
 Chevalier Secour de Kerbernard fils de défunt M.^{re} Julien
 le Creste de Kerbernard et de Dame Marie de Ervellec
 sa veuve demeurant ~~à la maison de~~ accordé avec D.^{lle}
Anne-Renée le Jambe fille d'Ecuyer Charles le 17
 Septembre 1733 et reçu par Villaine et Boufflet
 Notaires Royaux de la Cour de Nantes
 de la personne
 Emancipation d'Ecuyer Jean-Julien le Creste fils mineur
 d'Ecuyer Julien le Creste et de Dame Marie Anne de
 Ervellec sa veuve faite par le Sénéchal d'Algerac
 le 7 May 1728. Cet acte signé L. Juhel Greffier

Argent, à un Lion de
 ble, couronné, langue,
 ongle d'or. Ecartelé
 Argent à une Botte de
 saules, ayant son Epervier
 sur.

3^e Degré
Ayeul
 Julien le Creste
 S.^r de Kerbernard
 Marie-Anne de Ervellec
 sa femme
 1705

Contrat de mariage de M.^{re} Julien le Creste S.^r
 de Kerbernard fils aîné héritier principal et Noble
 de défunt M.^{re} Pierre le Creste et Dame Anne de la
 Bourdonnaye son épouse S.^r et Dame de Kerbernard
 accordé avec D.^{lle} Mari-Anne de Ervellec le 30
 Janvier 1705 et reçu par du Pré et de Brain Notaires
 de la Cour de Guerrande.

D'Azur, à une fleur de
 lys d'or, accompagnée
 et de trois croissants de même,
 les deux en chef, et
 l'autre en pointe.

Accord fait le 11 Septembre 1708
 Prisée des biens dépendans des Successions de défunt
 Ecuyer Pierre le Creste S.^r de Kerbernard et Dame
 Anne de la Bourdonnaye sa première femme fait le
 16 Novembre 1707 à la Requête d'Ecuyer Julien le
 Creste S.^r de Kerbernard fils aîné principal et Noble
 desdits défunts. Ce Prisée signé J. Moret.

4^e Degré
Arrière ayeul
 Pierre le Creste
 S.^r de Kerbernard
 Anne de la Bourdonnaye
 sa femme
 1680

Contrat de mariage de M.^{re} Pierre le Creste
 Chevalier S.^r de Kerbernard fils aîné de défunt M.^{re}
 Jean le Creste Chevalier S.^r dudit lieu de Kerbernard et

de gueules, à trois Bourdons
 de Sable en dextre, Argent, posés
 en pal, deux et un.

de Dame Peronelle de la Bouexiere accorde' avec D^{lle}
Anne de la Bourdonnaye le 18 juillet 1680 et reçu par
Guillo et le Clerc Notaires Royaux de la Cour de ~~Paris~~
Vannes

Arrest rendu le 2 Mars 1669 en la Chambre établie
par le Roy pour la reformation de la Noblesse de
Bretagne par lequel Ecuyer françois le Creste
et Pierre le Creste Ecuyer enfans de feu Ecuyer Jean
le Creste et de Dame Peronelle de la Bouexiere sa
veuve, S.^r et Dame de Kerbernard sont ^{declares} ~~maintenus~~
nobles et issus d'ancienne extraction Noble, et maintenus
Cet Arrest signé Malesiot.

v. Degre'

Ensayeur

Jean le Creste

S.^r de Kerbernard

D^{lle} Peronelle de la Bouexiere

Sa femme

1644

D'Or, à trois Bandes
de gueules.

Contrat de mariage d'Ecuyer Jean le Creste
S.^r de Kerbernard fils aine' heritier principal et
nobles de defuncts Ecuyer Marc le Creste et D^{lle}
Claude de Kypoillon S.^r et Dame de Kyaudré accorde'
avec D^{lle} Peronelle de la Bouexiere le 19 janvier
1644 et reçu par Bernard et Thomas Notaires de
la Cour et Vicomte' de S.^r Nazaire.

Sentence rendue au Bourg d'Alerac le 2 May
1633 par laquelle Ecuyer Jean le Creste S.^r de
Kerbernard fils de defuncts Ecuyer Marc le Creste
S.^r de Querhaudré et D^{lle} Claude de Kypoillon est
admis a jouir de ses biens attendu qu'il avoit atteint
l'age de 20 ans Cette sentence signee Courrand

vi Degre'

4.^e Arceut

Marc le Creste

S.^r de Querhaudré

D^{lle} Claude de

Kypoillon

1613
Sa femme

1613

de gueules, à un Lion
d'Or.

Contrat de mariage de Marc le Creste E.^r S.^r
de Querhaudré fils et seul heritier principal et
nobles de defuncts Nobles gens Jacques le Creste et
Francoise de la Haye Sa femme S.^r et Dame de
Querhaudré accorde' avec D^{lle} Claude de Kypoillon
le 15 d'oust 1613 et reçu par Le Cexier et Jago Notaires
de la Cour de Guermande.

Accord fait le 19 fevrier 1619 entre Ecuyer Rene'
de Kypoillon S.^r de Kerfrezou et de Ecrevenagat d'une
part et Ecuyer Marc le Creste S.^r de Kyaudré et D^{lle}
Claude de Kypoillon sa femme ^{d'autre} au sujet de l'exécution
du ~~Contrat~~ de l'exécution du Contrat de mariage
accorde' le 15 d'oust 1613 entre ledit S.^r de Kyaudré et
ledite D^{lle} de Kypoillon Cet acte reçu par Le Cexier et
Rochereul Notaires Royaux de la Cour de Guermande

VII et VIII Degres
 5 et 6. Ayeux
 Noble homme Jacques
 le Creste
 fils de Noble homme
 Jean le Creste
 S. de Kerrolland
 Francoise de la Haye
 sa femme
 1568 1542

De gueules, à trois
 Coquilles d'Argent,
 posées deux et une.

Transaction faite le 21 mars 1568 entre Nobles
 gens Jean le Creste Sg. de Kerrolland fils et heritier
 principal et Noble dedefunt Noble homme Jean
 le Creste Sg. de Kerrolland et de D. Gillelte Goullard
~~Dame dudit lieu de Kerrolland et du Vaulx de Kerrolland~~
 et Noble homme Jacques le Creste son frere jureigneur
~~avec le fils dudit Jean le Creste et de la dille Goullard~~
 au sujet du partage de la succession de leur dit feu pere
 et de celle à recevoir de leur ditte ~~feue~~ mere et acte
 veu par Cheverues et frolet Notaires de la Cour
 d'Anver et faugaret

Transaction faite le 25 septembre 1542 entre
 Nobles gens anthonnie le Creste femme de Jean le
 Bouteiller d'une part et Gillelte Goullard veuve de Jean
 le Creste S. de Kerrolland au nom et comme tutrice
 des enfans du mariage dontre elle et ledit defunt
 au sujet de la succession de Jean le Creste qui pere
 et de la dille anthonnie et dudit feu le Creste
 cet acte signe' J. lefevre patre' et J. des Vignes

Nous Louis Pierre Rozier Chevalier Juge d'armes
 de la Noblesse de France. Conseiller du Roy en ses Conseils
 et Commisnaire de sa Majeste' pour luy certifier la Noblesse
 de ses Ecuyers et de ses Pages.

Certifions au Roy et à Son Altesse Monseigneur
 le Comte de Brionne que Jacques-Jean le Creste de
 Kerbernard a la Noblesse neuvaire pour estre admis
 au nombre des Pages que Sa Majeste' fait elever dans
 la grande Ecurie comme il est justifie' par les actes
 enoncez dans cette Prouve que nous avons verifiee
 et dresse'e à Paris le samedi ^{deux} juillet mil sept cent
 cinquante sept.

Grand Ecuyer
 de France

